



FORMATION SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

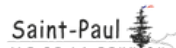
Document actualisé le 2/11/2023 v1- mg

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL ORGANISME DE FORMATION

165, bvd du front de mer - 97460 Saint-Paul
formations@oms-saintpaul.re | 0262 45 91 96 | www.oms-saintpaul.re

N° SIRET : 509 658 258 00025 | NAF : 9319Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973156097 auprès du Préfet de la Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

En tant que Point d'Accueil à la Vie Associative - Point d'Appui au Numérique Associatif (PAVA-PANA) et Maison Sport Santé labellisé par l'Etat à La Réunion, l'Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner l'ensemble des personnes portant un projet associatif et sportif.

Véritable structure de proximité, notre expertise dans le secteur de la gestion associative et dans celui du Sport Santé Bien-Être nous ont permis d'élaborer un catalogue de formation en phase avec les réalités sociales, économiques et sportives du territoire.

NOS MISSIONS

Accueillir

En mettant à disposition un espace de travail aux dirigeants bénévoles et salariés d'associations ainsi qu'aux porteurs de projets.

Informier

En délivrant un premier niveau d'information et en mettant à disposition un ensemble de guides pratiques et revues spécialisées.

Orienter

Vers un réseau de partenaires et de dispositifs de confiance.

Accompagner

Au travers nos actions et dispositifs spécifiques :

- nos services et aides aux associations sportives saint-pauloises ;
- notre dispositif d'ingénierie administrative et financière mutualisé au service des associations du TCO ;
- notre incubateur de projets dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (OMS SOCIAL LAB) ;
- nos actions Sport Santé Bien-Être sur la commune de Saint-Paul (Sport sur Ordonnance et Rod Ton Sport)
- nos actions de formations

FORMATION SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

SOMMAIRE

| | | |
|------------------------------------------|-------|--------|
| 01 - Objectif de la formation | | page 4 |
| 02 - Compétences visées | | page 5 |
| 03 - Programme et rythme de la formation | | page 6 |
| 04 - Evaluation et moyen pédagogique | | page 7 |
| 05 - Public et pré-requis | | page 8 |
| 06 - Informations pratiques | | page 9 |



FORMATION SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

01. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de développer l'offre « Sport Santé » sur le territoire réunionnais, et de promouvoir l'Activité Physique labellisée « Sport Sur Ordonnance ».

Il s'agit plus précisément, de proposer un contenu de formation permettant le maintien, le renforcement et/ou l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine du Sport Santé Bien-être, Sport Santé Sur Ordonnance pour des acteurs du Sport souhaitant encadrer un public au sein de projets labellisés "Sport Santé Sur Ordonnance" en référence à la Stratégie Régionale Sport Santé Bien Être.

L'enjeu de ce niveau de formation est de permettre aux futurs intervenants d'apprendre à utiliser l'activité physique comme levier dans des projets Sport Santé établis auprès de personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie suite à une orientation d'un des prescripteurs définis par le cadre légal (médecins ou masseur-kinésithérapeute).

DÉBOUCHÉS POSSIBLES

En complément de sa formation professionnelle le/la stagiaire attestant de la formation Sport Santé Bien-Être "Sport Santé Sur Ordonnance" est amené(e) à être employé(e) notamment parmi les structures suivantes :

- collectivité territoriale ;
- association sportive ;
- organisme de vacances ;
- salle de remise en forme ;
- activité libérale.



FORMATION

SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

02. COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées ont été clairement définies par le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

En ce sens, 7 compétences sont attendues pour intervenir auprès d'un public ayant des limitations fonctionnelles au maximum modérées.

- 1 – Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.
- 2 - Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.
- 3 - Être capable de concevoir, coconstruire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.
- 4 - Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique).
- 5 - Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels).
- 6 - Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.
- 7 - Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.



FORMATION

SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

03. PROGRAMME ET RYTHME DE LA FORMATION

Module 1 : Rappels réglementaires et institutionnels du sport santé

Durée : 4h00 | Intervenants : DRAJES et Formateur Sport Santé

Module 2 : Connaissances fondamentales et urgences

Durée : 4h00 | Intervenants : Masseurs kinésithérapeutes et Formateur Sport Santé

Module 3 : Connaissances des principales ALD (caractéristiques, facteurs limitatifs, ...)

Durée : 20h00 | Intervenants : Médecin et Formateur Sport Santé

Module 4 : Evaluation fonctionnelle et motivationnelle

Durée : 8h00 | Intervenants : EAPA et Formateur Sport Santé

Module 5 : La prescription médicale d'activité physique

Durée : 4h00 | Intervenants : Médecin, EAPA et Formateur Sport Santé

Module 6 : Projet tutoré sur l'adaptation de la pratique selon les publics et les pathologies

Durée : 26h00 | Intervenants : EAPA et Formateur Sport Santé

Module 7 : Accompagnement au développement des projets Sport Sur Ordonnance

Durée : 1h / stagiaire | Intervenants : EAPA et Formateur Sport Santé

Module 8 : Stage dans une structure proposant des créneaux Sport Sur Ordonnance.

Durée : 7 heures / stagiaire (planning individualisé) | Intervenants : Structure d'accueil et Formateur Sport Santé

Le programme et le rythme de la formation SSBE Sport Sur Ordonnance pourront être réévalués à l'issu des bilans des précédentes sessions.



FORMATION

SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

04. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET MOYENS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS

ÉVALUATION

01 - Savoir Etre

- Assiduité
- Bienveillance
- Motivation

02 - Savoir Faire :

- Epreuves pratiques (validation d'un stage d'au moins 7 heures)

03 - Connaissances

- Epreuve écrite
- Epreuve orale

MOYENS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS

Notre méthode pédagogique est dite "active".

Elle vise à favoriser l'interactivité et les démarches participatives.

Nos intervenants s'appuient sur :

- une base documentaire et des supports de présentation interactifs ;
- des outils pratiques transmis aux participants ;
- des apports méthodologique illustrés par des cas concrets et des mises en pratique.

Matériels et équipement :

Nous utilisons des salles de formation de qualité disposant toutes d'une connexion WIFI. Les cas pratique sont réalisés dans une infrastructure sportive.

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès une plateforme dématérialisée (type google drive) afin d'accéder aux ressources documentaires et outils pratiques mis à sa disposition.

La formation sera réalisée en format hybride présentiel et distanciel. Le format utilisé pour chaque module sera précisé à chacune de nos sessions de formation.



FORMATION

SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

05. PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

PUBLIC

→ Educateur sportif souhaitant encadrer une activité Sport Santé Bien Être "Sport Santé Sur Ordonnance".

PRÉ-REQUIS

→ Être majeur

→ Être en possession d'une carte professionnelle EAPS (selon Art. R 212 86 code du sport) ou un justificatif

→ Lettre de motivation et un projet sport santé qui évoluera au cours de la formation (trame fournie par l'OF)

→ Avoir cumulé 1 an d'expérience minimum dans le domaine du Sport Santé

→ Être diplômé en secourisme (PSC1, AFPS, SST ou équivalent). Une attestation de réussite au diplôme de secourisme ou de recyclage sera demandée.

→ Être diplômé selon les critères définis dans :

o le décret n° 2016-1990

o l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/ 81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique.

o les arrêtés du 23 décembre 2020 et du 19 juillet 2019

→ Avoir complété sa formation initiale par la formation SSBE1 "Sport Santé Pour Tous". Il sera possible pour les stagiaires diplômés d'Etat (DE/BP/CQP) d'intégrer directement la formation SSBE2 « Sport Santé Sur Ordonnance ». Les dossiers seront étudiés au cas par cas.

POSITIONNEMENT DU STAGIAIRE

Pendant la procédure d'inscription, un entretien de positionnement sera obligatoirement réalisé avec le référent de la formation et permettra :

- au futur stagiaire de s'assurer que le contenu de la formation correspond bien à son projet professionnel et ses aspirations personnelles.
- à notre organisme de formation d'apprécier l'expérience du stagiaire. Il pourra être demandé par le responsable de formation, une déclaration sur l'honneur du représentant légal de la structure dans laquelle l'expérience a été acquise.



FORMATION SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE, SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

06. INFORMATIONS PRATIQUES

01 - Lieu de la formation

Cette formation est proposée en mix présentiel/distanciel.

→ Présentiel : en fonction des disponibilités

→ Distanciel : via l'application ZOOM ou plateforme dédiée.

02 - Durée

→ 67 heures réparties 7 semaines (1 à 2 journées hebdomadaires)

→ durée du stage à définir en fonction du projet du participant (minimum 7 heures)

03 - Coût de la formation

→ frais de dossier: 50,00€. Gratuité pour les candidats issus d'associations membres de l'OMSEP de Saint-Paul.

→ frais pédagogiques: 709€.

04 - Inscriptions

→ Sur dossier

→ Session limitée à 15 participants maximum

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de notre organisme de formation :

Pierre MERCADER : 0262 45 91 96 - formations@oms-saintpaul.re

**CALENDRIER ET DOSSIER D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR
FORMATIONS@OMS-SAINTPAUL.RE**

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'EDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL ORGANISME DE FORMATION

165, bvd du front de mer - 97460 Saint-Paul
formations@oms-saintpaul.re | 0262 45 91 96 | www.oms-saintpaul.re
N°SIRET : 509 658 258 00025 | NAF : 9319Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°04973156097 auprès du Préfet de la Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat